



MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL n° 08 / 2007

Révision du règlement sur les inhumations, les incinérations et les cimetières



**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

Le Règlement communal sur les inhumations, les incinérations et les cimetières en vigueur date de 1993. La Municipalité a donc décidé de l'actualiser sur la base du Règlement cantonal sur les inhumations, les incinérations et les interventions médicales pratiquées sur des cadavres (état au 1^{er} janvier 2007). Certains articles trop désuets ont été adaptés et de nouvelles dispositions se sont avérées indispensables à prendre en regard de l'évolution de notre société.

Ce projet a été soumis au Service de la santé publique. Il n'a pas suscité de remarques de sa part.

Afin de faciliter le travail du Conseil communal, le document joint confronte le projet du nouveau Règlement au texte actuellement en vigueur.

Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 22 juin 2007,

- ayant vu le préavis de la Municipalité No 08/2007
- ayant entendu le rapport de la Commission
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'**ADOPTER** le nouveau règlement sur les inhumations, les incinérations et les cimetières
2. de **FIXER** l'entrée en vigueur de ce règlement au 1^{er} septembre 2007, sous réserve d'autres dispositions requises par le Conseil d'Etat.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 avril 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


J.-L. Chollet



Le Secrétaire :


J.-M. Chanson

Annexe : projet de nouveau règlement

Déléguée municipale : Mme Christiane Mérinat, Municipale

Ollon, le 21 mai 2007/CH